

Direction de l'environnement et de la coordination

Projets de réserves de biodiversité du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles

Abitibi-Témiscamingue

6212-01-207

Le 5 juillet 2007

Madame Anne-Lyne Boutin Bureau d'audiences publiques sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, 2^e étage Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

La présente est pour transmettre l'information demandée à la question complémentaire 7, adressée le 21 juin 2007, par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'étude du dossier des réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles.

Vous trouverez ci-joint une carte illustrant la localisation des réserves à l'État de Kanasuta et des Collines de Kekeko, des titres miniers actifs et en demande, ainsi que des éléments physiques permettant de localiser ces secteurs (réseau hydrographique, réseau routier, principales villes, etc.).

En consultant cette carte, vous remarquerez que des titres miniers sont en demande, en date du 28 juin 2007, à l'intérieur des territoires des deux réserves à l'État. Le système d'émission des titres miniers permet à tout demandeur d'adresser une demande de titre minier, laquelle est inscrite au système. Par la suite, le registraire traite la demande de titres en prenant en compte, lorsqu'il y a lieu, le libellé de l'arrêté ministériel applicable au territoire visé. Dans le cas présent, l'arrêté prévoit qu'aucun nouveau titre minier puisse être émis. Ainsi, ces demandes seront refusées par le registraire.

...verso

Pour toute information complémentaire, vos collaborateurs peuvent communiquer avec M. Sébastien Desrochers, responsable de ce dossier, à la Direction de l'environnement et de la coordination, au numéro 418 627-6256, poste 3115.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur,

MG/SD/dp

Marcel Grenier

